

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je dois signaler que dans le cas qui nous occupe, nous sommes tenus de nous conformer aux stipulations de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont l'article 31 dit:

Le siège d'un sénateur deviendra également vacant dans chacun des cas ci-après:

(1) Si ce sénateur manque d'assister aux séances du sénat durant deux sessions consécutives;

Cela figure dans la Constitution, et nous sommes tenus de nous y conformer. S'il s'agissait d'un règlement du Sénat, nous pourrions le modifier, mais il est beaucoup plus difficile de modifier la Constitution.

Je désire signaler au sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) que je suis sûr que nous sommes tous peinés, comme lui, d'être contraints par la Constitution de prendre les présentes mesures. Cela me peine personnellement, car je suis entré au Sénat le même jour que le sénateur Duffus. Toutefois, nous sommes liés par la Constitution.

Quant à la durée de la dernière session, je dois souligner qu'elle fut ouverte le 26 novembre et qu'après un certain nombre de jours de séances, elle s'est ajournée sans être prorogée toutefois jusqu'au 8 janvier dernier. Même si les jours de séances n'ont pas été nombreux, la session a duré, de fait, beaucoup plus d'un mois.

De toute façon, nous sommes tenus de nous incliner devant les stipulations de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et du Règlement du Sénat. Aussi, avec l'assentiment du Sénat, je propose:

Que le rapport du greffier concernant l'absence de l'honorable sénateur Joseph James Duffus durant deux sessions consécutives du Parlement soit déferé au comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, ledit comité devant se réunir dans cette enceinte jeudi prochain à trois heures moins quart de l'après-midi.

(La motion est adoptée.)

BILL CONCERNANT LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Macdonald présente le bill G, tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Macdonald: A la prochaine séance, si le Sénat le veut bien.

BILL CONCERNANT LA MONNAIE, L'HÔTEL DES MONNAIES ET LE FONDS DES CHANGES

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Macdonald présente le bill H, tendant à modifier la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Macdonald: A la prochaine séance, si les sénateurs y consentent.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, avec votre assentiment, je dépose des exemplaires, en anglais et en français, du rapport provisoire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, daté de décembre 1956. Sauf erreur, un exemplaire du rapport a été distribué à chaque sénateur.

L'honorable M. Haig: L'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) aurait-il l'amabilité de demander au fonctionnaire approprié de fournir des exemplaires supplémentaires du rapport aux sénateurs? J'aimerais beaucoup en avoir un ou deux exemplaires de plus et il n'y en a pas de disponible.

L'honorable M. Macdonald: Je vais essayer d'en obtenir un certain nombre d'autres exemplaires pour les sénateurs.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS EMPLOYÉS AU NATIONAL-CANADIEN— REMISE DE TAXES

L'honorable M. Golding propose:

Que les taxes parlementaires versées à l'égard d'un bill présenté à la troisième session de la vingt-deuxième législature, en vue de constituer en corporation l'Association des anciens combattants employés au National-Canadien, soient remboursées à M. James C. Neilson, de Stratford (Ont.), procureur des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

—Honorables sénateurs, je tiens à vous fournir une brève explication relativement à cette proposition. En juillet 1955, on a déposé une pétition à ce sujet et l'on a versé certaines taxes. En août 1956, le procureur des pétitionnaires nous a fait parvenir un message dans lequel il déclarait qu'à une réunion, l'Association des anciens combattants employés au National-Canadien avait